

INSPIRONS LE QUARTIER

AIDES AUX PROJETS
DURABLES CITOYENS

APPEL À PROJETS

LES INITIATIVES CITOYENNES COLLECTIVES ET
DURABLES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Quartiers durables citoyens, composts collectifs, quartiers verts
Good-Food - alimentation durable et potagers et Actions Zéro Déchet
projets énergie

MODALITÉS 2019

Un appel à projets citoyens, collectifs et durables

La Région de Bruxelles-Capitale souhaite soutenir les habitants qui veulent s'engager dans des projets collectifs en faveur de l'environnement et du développement durable, dans leur quartier, avec des amis, des connaissances ou des voisins, en créant du lien social, de la convivialité et du bien-être.

Créer un potager collectif, mettre en place un compost de quartier, construire un poulailler, réaménager un espace public, mettre en place des projets conviviaux autour de l'alimentation durable, installer une givebox, mettre en place un système d'échange local, mettre en place un groupe d'action autour de la réduction des consommations d'énergie, ou un tout autre projet innovant au service de la collectivité... les idées ne manquent pas pour faire de la Région de Bruxelles-Capitale une ville-région plus durable, en transition vers une société plus respectueuse de la planète et des gens qui l'habitent, un monde plus solidaire, plus agréable à vivre.

Un projet citoyen, collectif et durable, c'est...

➤ ... développer l'ancrage citoyen

Le citoyen peut être un acteur du changement, qui a l'opportunité de se réapproprier une part de son environnement et de son voisinage, via des projets concrets... Derrière cette réappropriation, ce sont les capacités et l'autonomie des citoyens qui sont améliorées. Il s'agit donc de répondre aux intérêts des citoyens, des habitants ou des usagers d'un quartier, d'une rue, d'un immeuble ...

➤ ... travailler collectivement vers la collectivité

Parce qu'ensemble, on est plus forts. Cette conviction pousse davantage de citoyens à renouer des liens avec leurs semblables, autour des valeurs de **collaboration**, de **partage** et de **solidarité**.

Ensemble, on construit avec plus d'idées, de ressources, de motivations, de compétences... Les projets sont plus **pérennes** et **autonomes**, ne reposant pas sur une seule personne.

Cependant, plus que l'action en groupe, c'est **l'action du groupe sur la collectivité** qui est visée : l'ouverture vers le quartier, l'implication des personnes extérieures au groupe porteur, le potentiel d'impact sur la collectivité. On parle de sensibilisation, d'apprentissage, de contagion saine vers le plus grand nombre.

➤ ... être un maillon du développement durable de la région

Les défis à relever en termes de développement durable sont nombreux : développer la résilience de la ville, relocaliser, diminuer les déchets, produire et favoriser une alimentation plus saine, préserver la biodiversité en ville, réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre, réduire la pression automobile, se réapproprier les espaces publics... De tels projets doivent aussi permettre le mieux vivre ensemble, la solidarité avec les personnes isolées ou socialement fragilisées et les initiatives intergénérationnelles.

Dans une volonté de cohérence, le développement durable ne sera pas seulement présent dans les objectifs du projet, mais autant que possible dans sa mise en œuvre, via les achats de matériel, l'organisation des événements, le recours à des services, ... Parmi ces principes, on retrouvera :

- ✓ le recours à une alimentation durable, locale, de saison... ;
- ✓ des pratiques zéro déchet par la location, le prêt, le partage, la réparation, la seconde main ainsi que par le Do It Yourself, l'achat en vrac, l'utilisation d'emballages et d'objets réutilisables, la simplification de la consommation... ;
- ✓ la réduction du coût énergétique et de la production de CO₂ ;
- ✓ ...

A qui s'adresse l'appel à projet

L'appel à projet s'adresse aux groupes de citoyens, voisins, connaissances, amis, habitants d'un même immeuble ou d'une copropriété importante, rue ou quartier qui souhaitent développer collectivement des projets.

Les collectivités plus limitées telles que les copropriétés importantes, sont également visées par cet appel, pour leur capacité de mobilisation importante. L'appel à projets peut être l'occasion pour ces collectivités, de s'ancrer plus fortement dans leur voisinage.

Les associations sans but lucratif (asbl) peuvent également être concernées **si elles ne sont constituées que de bénévoles**, porteurs et bénéficiaires du projet concerné. Si une asbl, composée de permanents rémunérés, avec des missions qui dépassent le projet, s'associe au collectif, elle ne peut pas en être porteuse, mais doit être considérée comme partenaire et ne pourra pas recevoir de rémunérations pour ce portage dans le cadre du projet (voir ci-dessous).

Pour information, nous distinguons deux types d'associations :

- ✓ Les associations de fait : des citoyens qui se regroupent spontanément autour d'un projet sont considérés comme une **association de fait**, qui ne possède pas de personnalité juridique ;
- ✓ Les associations sans but lucratif (asbl) : association ayant cette personnalité juridique, et possédant des statuts et comptes d'associations. Nous distinguons dans l'appel à projet :
 - Les asbl composées de bénévoles uniquement, dans le cas de comités de quartier qui se réunissent en asbl, dont l'objectif est de donner un statut aux projets citoyens menés, de formaliser le fonctionnement du groupe et de faciliter certaines démarches administratives ;
 - Les asbl composées de permanents rémunérés, dont les missions sont diverses et non centrées sur les projets du collectif citoyen concerné.

Notons que l'appel à projet peut aussi servir de tremplin pour des projets citoyens en capacité de développement associatif (permet de faire mûrir les activités, tester un concept, se confronter à la réalité avant de passer au statut d'asbl).

Cet appel ne s'adresse pas aux établissements scolaires, aux autorités locales (communes et CPAS), aux associations sans but lucratif (asbl) (sauf cas mentionnés ci-dessus), aux entreprises. **Les projets à vocation commerciale sont également exclus.** D'autres appels à projets existent pour ces publics cibles particuliers, que vous pouvez retrouver sur www.environnement.brussels/guichet/appels-projets :

- ✓ l'appel à projet école ;
- ✓ l'appel à projet à l'intention des communes et CPAS bruxellois ;
- ✓ l'appel à projet Good Food pour les associations ;
- ✓ l'appel à projet Nature pour les associations ;
- ✓ l'appel à projet Zéro Déchet pour les associations (en préparation) ;
- ✓ l'appel à projet Be Circular pour les activités commerciales, créatrices d'emploi.

Les porteurs et les partenaires du projet

Le groupe pilote

Les citoyens constitueront un **groupe pilote**, porteur et moteur du projet. Les membres de ce groupe veilleront à assurer la pérennité du projet durant l'accompagnement et à la fin de celui-ci. Ce groupe pilote devra se composer au **minimum de 5 personnes**. Ces 5 personnes devront appartenir à des ménages différents (même si d'autres personnes du même ménages peuvent faire part du groupe pilote) et au moins 3 d'entre elles devront habiter la Région.

Les responsabilités du groupe pilote sont, en fonction de l'ampleur du projet et du groupe :

- ✓ la coordination générale du projet ;
- ✓ les contacts avec les gestionnaires de Bruxelles Environnement et avec les équipes d'accompagnement mandatées ;
- ✓ la gestion du budget ;
- ✓ la communication entre tous les acteurs impliqués et vers le quartier ;
- ✓ l'acquisition des compétences nécessaires à la gestion du projet ;
- ✓ la pérennisation du projet ;
- ✓ l'organisation d'événements éventuels ;
- ✓ ...

→ Un fonctionnement participatif

La dimension collective implique que le groupe pilote devra adopter quelques principes de fonctionnement qui en assure le côté participatif :

- ✓ Les membres du groupe pilote représentent le collectif. Ils ne se substituent en aucun cas à celui-ci. Les décisions devront donc être prises collectivement, ou à tout le moins validées et reconnues par le collectif ;
- ✓ Le fonctionnement du groupe pilote devra être transparent et participatif, ce qui se base sur une bonne communication dans le groupe et avec le reste du collectif, mais aussi en permettant à chacun de prendre part aux décisions et de jouer un rôle actif.

La commune

Nouveauté 2019

Dans le cadre de la préparation de votre projet, nous vous recommandons fortement de prendre contact, dès que possible avec votre commune. **Ce contact est indispensable** pour les projets :

- qui occupent un terrain communal, la commune devant vous fournir une autorisation d'occupation. Un accord de principe est suffisant pour la remise de la candidature ;
- qui nécessitent une autorisation d'occupation de l'espace public (bac d'incroyables comestibles, panneaux d'affichages, givebox, ...),

Quel que soit votre projet, un contact avec la commune vous permettra de bénéficier de l'aide de celle-ci, et d'entrer en contact avec d'autres projets similaires sur son territoire. Sachez par ailleurs que la commune sera sollicitée dans le cadre du jury pour un avis technique.

Dans chaque commune, une personne de contact a été identifiée pour vous aider. La liste complète figure en annexe de ces modalités. Cette personne pourra faciliter vos contacts avec les différents services communaux qui seraient amenés à intervenir dans votre projet.

Les autres partenaires

L'appel à projet encourage également les citoyens à développer un partenariat avec des organismes locaux divers (associations de terrain, des entreprises, CPAS...). **Ces partenaires ne peuvent pas être porteurs du projet**, mais peuvent apporter des ressources matérielles ou financières, une expertise, ou une capacité de gestion. Ils devront toutefois avoir en tête l'autonomie progressive des citoyens. Il est donc permis à ces partenaires d'assurer des tâches de gestion et de coordination dévolues au groupe de citoyens porteurs du projet, dans les conditions suivantes :

- ✓ Le partenaire est identifié comme partenaire local, c'est-à-dire qu'est clairement identifié, à ses côtés, le groupe pilote tel que défini plus bas ;
- ✓ Le projet porté doit être à destination unique des citoyens. Le partenaire ne pourra donc pas justifier de frais de personnel ou de fonctionnement pour le soutien qu'il apporte au projet, ni profiter directement du matériel financé par les subsides, si ce n'est dans le cadre du projet citoyen.

Par contre, il est permis, dans le budget, d'avoir recours aux services rétribués d'une association pour des questions d'ordre technique ou d'assistance à la réalisation du projet en complément de l'encadrement technique proposé par l'appel à projet.

Six volets pour soutenir votre initiative

Choisissez une thématique ou une dynamique de quartier...

Bruxelles Environnement vous propose 5 volets pour vous aider dans vos projets :

1. **Les Quartiers Durables Citoyens** : prenez le temps de développer vos projets à l'échelle de tout un quartier, avec un accompagnement méthodologique soutenu par des coaches et des experts techniques, pour construire votre groupe et mettre en œuvre des projets de plus grande ampleur, plus novateurs, plus coûteux, dans une approche cohérente et multithématique (<http://quartiersdurablescitoyens.brussels/>).
2. **Un projet Good Food – s'alimenter ou produire Good Food en ville** : développer de nombreux projets en matière d'alimentation durable, démarrez un potager collectif, un verger ou tout autre projet de production alimentaire, ou développer un projet pour promouvoir une offre et/ou une consommation alimentaire plus respectueuse de l'environnement (www.goodfood.brussels).
3. **Un projet Zero Waste** : développer une initiative pour un mode de vie plus sobre, stimuler la réflexion sur les besoins, ou développer les alternatives aux achats de biens neufs (<https://environnement.brussels/thematiques/zero-dechet-0>).
4. **Un compost collectif** : créez un compost efficace, dimensionné à un groupe de voisins, mêlant gestion des déchets organiques et convivialité (www.wormsasbl.org).
5. **Un quartier vert** : verdez les façades de votre quartier ou le pied des arbres, favorisez la biodiversité dans l'espace public (Natagora.be).
6. **Un projet Energie** : agissez collectivement pour réduire votre consommation d'énergie et votre production de gaz à effet de serre, impliquez et sensibilisez vos voisins, partagez vos connaissances en rénovations écologiques et en éco-comportements (<https://environnement.brussels/thematiques/batiment-0>).

Nouveauté 2019

L'aide proposée par Bruxelles Environnement

Quelle que soit le volet choisi, l'aide proposée se décline en :

➔ Un accompagnement par des professionnels

Des équipes formées accompagnent les collectifs tout au long de la réalisation de leurs projets, tant sur des aspects techniques propres aux thèmes des projets, que sur des aspects plus méthodologique et de gestion de groupe. Cet accompagnement est **essentiel et obligatoire**, afin de permettre au projet de répondre au mieux aux critères demandés et assurer des meilleurs résultats. Il se compose de 3 rencontres minimum.

Dans certains cas, les projets peuvent être soutenus par des expertises spécifiques, par le recours à des professionnels aux compétences spécifiques.

➔ Un soutien financier

Pour concrétiser le projet, un financement sous forme de subside est octroyé, selon les montants maximums suivants :

Volets	Montant maximum
1. Un quartier durable citoyen	15.000 €
2. Un projet Good Food	
3. Un projet Zero Waste	
4. Un compost collectif	3.000 €
5. Un quartier vert	
6. Un projet énergie	

Ces subsides sont octroyés dès le début du projet.

Dans le cas des Quartiers Durables Citoyens, le subside n'est pas octroyé directement, mais les Quartiers retenus seront amené à soumettre leurs projets au Budget Participatif, après une phase d'état des lieux du quartier lors d'un accompagnement de 6 mois en moyenne.

L'annexe budgétaire (Excel) doit être complétée pour que la demande de subside soit validée. Vous trouverez dans cette annexe les postes qui sont finançables ou non dans le cadre de cet appel à projet.

➔ Des formations

De manière transversale, ces accompagnements permettront également de choisir, en fonction de la thématique et des intérêts des collectifs, parmi un programme commun de formations thématiques ou méthodologiques.

➔ Mise en réseau

Visite de terrain et ateliers d'échanges, entre porteurs de projets, viennent compléter l'accompagnement, et permettront d'échanger, quel que soit les thématiques de projet. La mise en contact des porteurs de projets est également favorisée via un listing d'adresses mis à disposition, reprenant les autres projets existants.

➔ Outils méthodologiques

Des nombreux outils et fiches techniques sont mis à disposition en ligne.

Le processus accompagné de sélection des initiatives

Un accompagnement au montage de projet

1. Pour aider les collectifs à **préparer leur dossier de candidature**, l'appel à projets propose un accompagnement par un coach professionnel. L'objectif est de permettre aux collectifs de se poser les bonnes questions et de remettre un projet et un budget calibrés à leurs besoins et répondant aux critères de l'appel à projets. Cette période doit permettre aussi d'obtenir les autorisations d'occupation nécessaires, de prendre contact avec la commune ou de rechercher d'autres partenaires. Pour obtenir cet **accompagnement au montage de projet**, une note d'intention devra être remise, à partir de début juin et au plus tard pour le **6 octobre 2019**. Au-delà de cette date, **il ne sera plus possible de demander cet accompagnement**, sans toutefois interdire pour autant la remise d'une candidature finale. Pour permettre une bonne organisation de cet accompagnement, il est demandé aux collectifs de **remettre leur note d'intention le plus tôt possible**. **Si trop de notes d'intention arrivent en dernière minute, les derniers accompagnements au montage de projet pourraient être refusés.**
2. Les dossiers de candidature définitifs seront remis, avec l'aide de l'accompagnement, au plus tard pour le 24 novembre 2019. Un formulaire, comprenant un descriptif de projet, un planning et un budget détaillé, devront être remis pour tous les volets thématiques. Un formulaire différent est proposé pour les candidats Quartiers Durables Citoyens. Ceux-ci ne doivent en effet pas encore remettre de description précise, cette étape venant après une phase d'Etat des lieux plus approfondie (voir le volet Quartiers Durables Citoyens pour plus de détails).

L'administration procède alors à une analyse de la recevabilité des candidatures sur base de critères de recevabilité. Les candidatures reçues sont ensuite soumises à un jury de sélection pluridisciplinaire proposé par la ministre, sur base des critères de sélection. Le cas échéant, un avis technique est également demandé, avant le jury, auprès de la commune concernée par votre projet.

Quels sont les critères de recevabilité des candidatures ?

Pour qu'une candidature soit recevable, c'est-à-dire analysée par le jury, les critères suivants sont à respecter :

- ✓ La candidature doit se faire via le formulaire de candidature proposé, qui doit être complet et muni de ses annexes (constitution du groupe, attestation bancaire, autorisation d'occupation du sol) ;
- ✓ Les projets proposés doivent être développés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, par des personnes qui y vivent ou y travaillent ;
- ✓ Le groupe pilote doit être constitué de minimum 5 personnes (dont trois habitent le périmètre du projet) et ses membres doivent être identifiés, selon les règles prescrites ;
- ✓ Le collectif doit disposer de l'autorisation signée du propriétaire si le projet requiert l'occupation d'un terrain ou d'un espace privé ou public (au moins une autorisation de principe en attente d'un document plus officiel – notamment pour les terrains communaux) : potager, compost, givebox...

Quels sont les critères de sélection ?

Pour sélectionner les projets thématiques, le jury tiendra compte des critères suivants et retiendra les projets qui répondent à un maximum de ces critères (Ces critères ne concernent pas la sélection des Quartiers Durables Citoyens, dont les critères sont repris dans le volet Quartiers Durables Citoyens de ces modalités) :

- ✓ L'adéquation du projet avec les objectifs généraux de l'appel et de la thématique choisie ;
- ✓ La crédibilité opérationnelle du projet : le projet est-il construit pour pouvoir répondre à ses objectifs ;
- ✓ La solidité et le fonctionnement du groupe porteur et l'amorce d'une dynamique ouverte et participative dans ce groupe ;
- ✓ L'ouverture sur le quartier, par l'implication des personnes au-delà du groupe porteur, mais aussi par l'accroissement du nombre d'utilisateurs du projet (compost collectif, potager collectif...);
- ✓ La mise en place d'une évaluation des impacts du projet sur l'environnement et le quartier ;
- ✓ Le potentiel de pérennisation et d'autonomie du projet (notamment financière) ;
- ✓ La cohérence du budget par rapport aux objectifs ;
- ✓ La crédibilité du planning de réalisation.

Il est à noter qu'en fonction de la capacité budgétaire de l'accompagnement, la priorité sera donnée aux initiatives qui n'ont jamais reçu de soutien dans le cadre des appels à projets citoyens.

De même, une attention sera portée à la manière dont le projet prend en compte, dans la mesure des capacités et compétences du quartier, les principes du développement durable dans la mise en œuvre du projet : par exemple la récupération de matériaux de seconde-main ou la fabrication par soi-même à la place de l'achat de biens neufs.

Comment participer ?

Le calendrier de l'appel est le suivant :

- ✓ 27 mai 2019 : lancement de l'appel ;
- ✓ de juin à septembre 2019 : séances d'information (dates et modalités pratiques sur notre site internet ci-dessous) ;
- ✓ 6 octobre 2019 à minuit : date limite de remise des notes d'intention (demande d'accompagnement au montage de projet) ;
- ✓ 24 novembre 2019, à minuit : remise des budgets et plans d'action ;
- ✓ 5 décembre 2019 : jury de sélection ;
- ✓ Attribution des financements **début 2020, dès la signature des conventions par les groupes porteurs.**

Les formulaires de notes d'intention et de candidatures sont disponibles sur <https://inspironslequartier.brussels/appel-a-projets/>

Pour remettre votre candidature, il est impératif d'utiliser le formulaire prévu à cet effet. Ce formulaire est à envoyer **de préférence par courriel** à citizensprojects@inspironslequartier.brussels

Si vous ne pouvez l'envoyer par courriel, il est à adresser par courrier à :

Appel à projets Inspirons le Quartier

Bruxelles Environnement
 Div. Information, Coordination générale, Economie circulaire et Ville durable
 Dpt. Consommation durable et éco-comportement
 Service Action locale et citoyenne
 Avenue du Port 86C/3000
 B-1000 Bruxelles

Il n'est pas nécessaire d'envoyer une copie papier si vous avez envoyé votre dossier par courriel.

Les séances d'information :

Afin d'aider les collectifs de citoyens à mieux répondre à cet appel à projets, des séances d'information sont organisées au cours desquelles, avec le soutien de l'équipe de coaches expérimentés, les collectifs seront amenés à réfléchir et à échanger sur les objectifs de leur projet ou orientés sur le choix du volet de soutien le plus adéquat. La participation à ces séances n'est pas obligatoire, mais **fortement recommandée** pour vous donner le maximum de chance d'obtenir un soutien.

Pour davantage d'information :

- ✓ par email : citizensprojects@inspironslequartier.brussels
- ✓ sur notre site internet BE : www.environnement.brussels

Plus d'information sur les types de projets sont disponibles sur

- <https://inspironslequartier.brussels/compost/>
- <https://inspironslequartier.brussels/energie/>
- <https://inspironslequartier.brussels/goodfood/>
- <https://inspironslequartier.brussels/quartiersdurables/>
- <https://inspironslequartier.brussels/quartiersverts/>
- <https://inspironslequartier.brussels/zerodechet/>

Volet 1. Quartiers Durables Citoyens : une dynamique multithématique à l'échelle du quartier

1. Qu'est-ce qu'un Quartier Durable Citoyen ?

Réaménager un espace public oublié, organiser des rangs à vélo, construire un poulailler ou un potager collectif, mettre en place un système d'échanges local, une donnerie, un Repair café ou des plantations de rue... Ensemble, ils contribuent à faire de Bruxelles une ville plus durable.

Le volet 'Quartiers Durables Citoyens' encourage et soutient les citoyens qui s'engagent dans leur quartier en développant des actions collectives et multithématiques en faveur de l'environnement et du développement durable. Les Quartiers Durables Citoyens ont inscrits depuis 10 ans les trois principes d'Inspirons le Quartier au cœur même de leurs objectifs : être citoyen, être collectif, être durable.

Depuis 2008, une cinquantaine de quartiers bruxellois ont rejoint le mouvement des Quartiers Durables Citoyens. Vous pouvez les découvrir sur www.quartiersdurablescitoyens.be.

2. Quels sont les objectifs poursuivis ?

Concrètement, l'appel à projet Quartiers Durables Citoyens poursuit plusieurs objectifs:

- ✓ travailler à **l'échelle d'un quartier** avec la volonté de renforcer les liens sociaux, la solidarité, et la convivialité ;
- ✓ développer une **approche globale, cohérente et multithématique entre les projets développés au sein d'un quartier afin d'en augmenter l'impact** ;
- ✓ **expérimenter des projets innovants**, de par leur nature, l'échelle d'action, les modalités de mise en œuvre... ;
- ✓ **permettre la reproductibilité de projets** vers d'autres quartiers afin d'augmenter la résilience de la Région de Bruxelles-Capitale en matière environnementale ;
- ✓ **renforcer les partenariats** entre acteurs locaux tels que la commune, le CPAS, les associations, les entreprises privées, les comités de quartier, les autres groupes de citoyens... ;
- ✓ favoriser **des dynamiques plus collectives, participatives et inclusives au sein des initiatives et plus largement dans les quartiers**.

3. Quel soutien vous propose l'accompagnement ?

L'accompagnement des Quartiers Durables Citoyens consiste en :

- ✓ Un **coach** qui apporte un appui méthodologique à toutes les étapes du projet (élaboration, mise en œuvre, évaluation...). Son action vise à renforcer les capacités des quartiers, en venant en appui à la mobilisation, la construction des projets en lien avec les spécificités du quartier, la structuration du groupe, la mise en œuvre d'outils d'animation et de mobilisation, l'accompagnement des processus participatifs, l'organisation de différentes activités et la communication. Le coach facilitera la mise en place d'une bonne collaboration avec la Commune, partenaire privilégié des Quartiers Durables Citoyens, mais aussi d'autres partenaires associatifs ou privés ;
- ✓ Un **fond de démarrage de maximum 400 euros** qui vise à soutenir le groupe dans la phase de démarrage afin de permettre une mobilisation des habitants et la création d'une dynamique collective autour de projets communs ;

- ✓ Des **rencontres inter-quartiers** régulières entre les différents Quartiers Durables Citoyens, qui sont l'occasion de découvrir des projets et d'échanger des savoirs et des pratiques ;
- ✓ Une **mise en réseau** via des contacts directs, une plateforme internet et la participation à des moments d'échange, de partage et de réflexion ;
- ✓ La mise à disposition **d'experts thématiques** (eau, biodiversité, alimentation durable, urbanisme, espaces publics, communication...) auxquels les quartiers peuvent faire appel tant dans la phase de préparation et que de réalisation des projets ;
- ✓ La possibilité de recevoir un **soutien financier, jusqu'à 15.000 euros** dans le cadre du budget participatif (voir ci-dessous), pour financer la mise en œuvre des projets (achat de matériel, location, travaux de gros-œuvre, communication...).

L'intensité de l'accompagnement est variable en fonction du nombre de quartiers lauréats, des besoins exprimés par les quartiers et des moments forts de l'appel à projets.

Un accompagnement en trois étapes

Une fois le cap de la présélection passé, les quartiers sont libres d'avancer à leur propre rythme, tout en respectant des étapes clés :

- ✓ **Etape 1 « Préparation des projets »** : avec le soutien du coach et des experts, les groupes pilotes mobilisent habitants et usagers de leur quartier en vue de l'élaboration collective d'une feuille de route reprenant les actions et projets qu'ils prévoient de réaliser. Les projets sont identifiés entre autres sur base d'un état des lieux du quartier. Des partenariats locaux sont identifiés (administration communale, associations, écoles, maisons de repos, ...)
- ✓ **Etape 2 « Introduction et sélection des projets »** : Les quartiers introduisent une feuille de route pour l'obtention d'un financement dans le cadre du budget participatif (voir ci-dessous) ;
- ✓ **Etape 3 « Réalisation des projets et évaluation »** : mise en œuvre des projets et évaluation par le groupe pilote.

En principe, la durée moyenne d'un cycle complet est de l'ordre **de 2 ans**. Toutefois, elle peut varier en fonction des ressources disponibles et de l'histoire de chaque quartier.

Fonctionnement des quartiers durables citoyens à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale

L'appel à projets « Quartiers Durables Citoyens » se veut évolutif et participatif. Il intègre les retours d'expérience des quartiers, à travers l'Assemblée des Quartiers Durables, qui décide des modalités du budget participatif (règlement et critères de sélection des projets). Les citoyens sont au cœur du processus et participent aux décisions sur la manière dont le budget est alloué.

Le budget participatif

Le budget participatif est un budget mis à disposition des quartiers durables dont l'affectation est décidée par un Conseil sur base de critères et priorités réévalués chaque année en Assemblée. Le Conseil est composé de minimum 5 quartiers, d'un représentant du/de la ministre, de Bruxelles Environnement et de l'accompagnement, et sélectionne les projets.

4. Quels sont les critères de recevabilité ?

Pour que votre candidature en tant que Quartier Durable Citoyen soit recevable, il faut que :

- ✓ Le groupe pilote (d'au moins 5 personnes) compte au moins 3 habitants du quartier ;
- ✓ La candidature soit soutenue par minimum 10 personnes et/ou partenaires - hors groupe pilote - mais ayant un lien avec le quartier ;
- ✓ Un périmètre d'action soit défini. Ce périmètre doit obligatoirement être situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et s'étendre sur une portion de territoire dont l'échelle dépasse l'îlot ou le groupe d'habitations. Le périmètre est également choisi en fonction de la capacité du groupe à mettre en œuvre des actions à l'intérieur de cette superficie. Pour l'illustrer, une carte (par exemple type Google Map) reprenant le périmètre d'action du quartier durable citoyen, peut être jointe à la candidature.

5. Quels sont les critères de sélection?

Les quartiers reçus seront sélectionnés sur base de l'analyse de la note d'intention, qui devra démontrer les motivations du groupe pilote et les projets envisagés. Ce qui est demandé à ce stade, c'est la constitution d'un groupe pilote ayant une forte motivation à travailler à la mise en place d'une dynamique de Quartier Durable Citoyen.

Il s'agit de pouvoir expliquer comment les projets vont, par leur réalisation, permettre de répondre aux objectifs spécifiques des Quartiers Durables Citoyens.

Il est à noter que, autant que possible, l'appel à projets peut soutenir les réflexions des quartiers sur des projets qui font débat. Cependant, si votre projet est essentiellement construit autour d'une opposition à un projet communal ou régional, l'administration de Bruxelles Environnement et le Cabinet de tutelle se réservent le droit de juger si un soutien peut lui être apporté.

La présente candidature ne porte donc pas sur des propositions concrètes de projets budgétisés, qui pourront faire l'objet d'une demande (éventuelle) de financement dans le cadre du budget participatif (étape 2 « Introduction et sélection des projets ») dans les mois qui suivent l'acceptation de la candidature ci-présente.

Pour les quartiers ayant déjà rejoint le mouvement des Quartiers Durables, vous pouvez introduire une **demande ponctuelle** de coaching et/ou d'expertise pour lancer des nouveaux projets ou améliorer votre dynamique collective. Cet accompagnement sera mis à votre disposition en fonction de la disponibilité des coaches/experts. Si vous souhaitez financer un nouveau projet et que vous avez déjà été accompagné en tant que quartier durable, il vous est proposé de le présenter dans le cadre du budget participatif. Pour ce faire, adressez-vous à coordination@quartiersdurables.be.

Volet 2. Les projets Good Food (bien manger et produire en ville)

1. Quels sont les objectifs particuliers poursuivis ?

Le volet Good Food d'Inspirons le Quartier a pour but d'encourager les citoyens à mettre en œuvre des projets en matière d'alimentation durable, dans le cadre de la Stratégie Good Food et de pouvoir les faire « essayer » au sein de la population bruxelloise.

La Stratégie Good Food a été adoptée par le gouvernement de la Région bruxelloise fin 2015. Elle vise à développer une alimentation saine, de qualité, de proximité, basée sur les circuits courts, et répond à des besoins tant en termes de qualité de vie qu'en termes d'améliorations environnementales et sociales.

Good Food c'est mieux produire : une alimentation locale et de qualité ; des produits sains et respectueux de l'environnement.

Good Food c'est aussi bien manger : une alimentation associée au plaisir et au bien-être ; des produits locaux et accessible à tous ; une assiette équilibrée.

Au niveau environnemental, l'objectif de la transition vise à modifier les modes de consommation de tous vers les principes ci-dessous :

- une promotion de la consommation orientée vers les produits alimentaires sains et moins impactant en termes de ressources et d'émissions de CO₂ (critères d'origine/de mode de production/de transformation/d'approvisionnement) ;
- la modification du régime alimentaire en réduisant son impact global, et ce en travaillant sur divers aspects : la quantité globale, le rééquilibrage de l'assiette, le type et la qualité de la viande, le choix des poissons, la préférence pour les fruits et les légumes frais, locaux, de saison et de qualité ;
- en particulier, une augmentation de la consommation de protéines végétales en parallèle avec la diminution de la consommation de produits riches en protéines animales, en assurant une assiette équilibrée ;
- une réduction du gaspillage alimentaire.

En résumé, les critères prioritaires concrets sont : local et de saison, rééquilibrage entre protéines animales et végétales, moins de gaspillage.

L'appel concerne spécifiquement les objectifs suivants :

- **S'alimenter Good Food** : mettez en place un projet collectif pour promouvoir une offre et/ou une consommation alimentaire plus respectueuse de l'environnement. Plus précisément, cela consiste en :
 - ✓ Contribuer à une Good Food plus disponible, plus visible, plus accessible à tous ;
 - ✓ Contribuer à changer les comportements de consommation alimentaires vers plus de Good Food ;
 - ✓ Contribuer à éveiller l'intérêt et la participation des citoyens pour les questions alimentaires et la Good Food ;
 - ✓ Contribuer à réduire le gaspillage alimentaire.
- **Et/ou Cultiver la Good Food en ville** : démarrez un potager collectif en ville, ou un autre projet de production alimentaire destiné à être ouvert sur le quartier. Plus précisément, cela consiste en :
 - ✓ Augmenter la production alimentaire locale durable ;
 - ✓ Encourager la production locale chez les citoyens.

La stratégie Good Food et ses objectifs sont consultables sur [le portail Good Food](#).

2. Qu'est-ce qu'un projet Good Food ?

Outre les objectifs généraux de l'appel, un projet Good Food se doit de respecter les critères Good Food (production locale et de saison, privilégier les protéines végétales, réduire le gaspillage alimentaire,...) et rencontrer un ou plusieurs objectifs spécifiques définis dans la section ci-dessus.

La liste des projets repris ci-dessous n'est pas exhaustive mais proposée à titre d'exemple. Des projets avec un caractère innovant peuvent être suggérés pour une analyse au cas par cas. Par contre il s'agit de tenir compte des thématiques exclues (voir points « ce qu'un projet ... n'est pas »).

2.1 S'alimenter Good Food

Mettez en place un projet collectif pour promouvoir une offre et/ou une consommation alimentaire plus respectueuse de l'environnement, avec un objectif d'ouverture sur le quartier :

2.1.1 Contribuer à une Good Food plus disponible, plus visible, plus accessible à tous

➤ Favoriser la transformation des produits Good Food

Tout projet collectif de transformation de produits alimentaires, en respectant les critères Good Food (production locale, de saison, réduire le gaspillage alimentaire,...), par exemple :

- ✓ Transformation de légumes et fruits locaux en conserves/pesto /confiture/jus de fruits ;
- ✓ Transformation de plantes aromatiques locales en tisane/épices ;
- ✓ Transformation de produits laitiers (fromage, yaourt, glaces,...).

NB : Un projet de « transformation » des produits Good Food n'est pas :

- ✓ Un projet de transformation **dont le seul objectif** est la satisfaction des besoins alimentaires/financiers du groupe porteur ;
- ✓ Un projet, par exemple, de fabrication de pesto de basilic **non-local** et acheté dans **la grande distribution**.

➤ Augmenter les points d'offres durables

Tout projet collectif qui permette d'orienter l'offre locale vers une offre plus durable, par exemple :

- ✓ actions collectives de promotion d'une offre alternative auprès des épiceries, grandes surfaces, écoles afin de modifier l'offre pour avoir des produits plus locaux, de qualité, ... ;
- ✓ petit marché local/de quartier/de rues.

NB : la consommation collaborative par la création d'un groupe d'achat (GASAP, GAC,...) ne sera pas soutenue dans la mesure où c'est l'objet de l'asbl Réseau des GASAP de développer des Gasap à la demande de groupes locaux.

2.1.2 Contribuer à changer les comportements de consommation alimentaires vers plus de Good Food et à susciter l'intérêt et la participation des citoyens

➤ Contribuer à changer les comportements de consommation alimentaire

Tout projet collectif qui permette de favoriser une consommation d'une alimentation « Good Food » plus durable, de favoriser des changements de comportements concrets de groupes locaux, par exemple :

- ✓ cuisines partagées pour en faire un lieu de partage d'expérience et échange de pratiques en matière d'alimentation durable / d'ateliers de cuisine collectives... ;
- ✓ dynamique collective (réflexions, échanges de savoirs, engagements, ateliers de cuisine, accompagnés d'un projet concret de changement de comportement individuel et/ou collectif).

➤ **Contribuer à éveiller l'intérêt et la participation pour le système alimentaire**

Tout projet collectif d'implication de la population et/ou des autres acteurs de la zone géographique, autour de l'alimentation durable, par exemple :

- ✓ événements/actions de dynamisation locale (foire de rencontres d'acteurs locaux en alimentation, film/débat/engagement collectif d'actions dans le quartier) ;
- ✓ recherche participative pour des projets innovants.

2.1.3 Contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Tout projet collectif pouvant contribuer à réduire le gaspillage alimentaire à la source et/ou de réduire les pertes / invendus alimentaires, par exemple :

- ✓ mise en place d'échanges de production (ex : fruits à l'automne) ;
- ✓ récupérations d'invendus à une très petite échelle et locale pour distribution lors d'événements de quartiers.

NB : Les projets de récupérations d'invendus entraînant des moyens logistiques trop importants ne seront pas acceptés.

2.2 Cultiver la Good Food

Démarrez un potager collectif en ville, ou un autre projet de production alimentaire destiné à être ouvert sur le quartier.

2.2.1 Augmenter la production alimentaire locale durable

Ce volet porte sur des projets collectifs de production alimentaire durable. Cultiver une parcelle à plusieurs (en pleine terre ou non) ? Faire pousser des champignons ou des chicons dans une cave du voisinage ? Mettre en place un poulailler de quartier pour produire des œufs bio ? Ce qui est important, c'est qu'il y ait production alimentaire concrète, que la gestion globale du projet soit collective et que le projet soit ouvert sur le quartier, par exemple :

- ✓ Potagers Collectifs : un potager collectif est un terrain, en pleine terre ou non, partagé par un collectif de citoyens ;
- ✓ Production collective spécifiquement urbaine hors potager collectif : sur l'ensemble des balcons d'un immeuble, en vertical, en aquaponie collective... ;
- ✓ Incroyables Comestibles dans les espaces publics : bacs avec des légumes disponible pour les passants (En savoir plus ? www.incredibleediblebelgium.wordpress.com) ;
- ✓ Vergers et/ou culture de petits fruitiers ;
- ✓ Cultures de plantes aromatiques (ex : spirale aromatique, menthe,...) ;
- ✓ Autres types de productions locales et durables : chicons, champignons,... ;
- ✓ Élevage de petits animaux : poules et volailles, lapins, ...

2.2.2 Encourager la production locale chez les citoyens

Les projets visant à encourager la production en ville peuvent comprendre des idées pour rendre son projet de production plus « ouvert sur le quartier », par exemple :

- ✓ Bourse d'échange aux graines/plantes/récoltes ;
- ✓ Production de semences/plantes comestibles en vue d'une distribution ;
- ✓ Proposer une dynamique locale de co-jardinage
<https://environnement.brussels/thematiques/alimentation/produire-mes-aliments/ou-produire-en-ville/le-cojardinage> ;
- ✓ Créer une dynamique de partage d'outils de jardinage ;
- ✓ Lancer des ateliers de partage des savoirs ;
- ✓ Organisation d'événements autour du lieu de production (chantiers participatifs, portes ouvertes, fête de printemps, ...)

- ✓ Organisation d'animations et/ou campagne de sensibilisation ;
- ✓ ...

NB : Un projet de « production en ville » n'est pas :

- ✓ Un projet de production **dont le seul objectif** est la satisfaction des besoins alimentaires/financiers du groupe porteur ;
- ✓ Un projet dont le soutien financier **est destiné uniquement** à de l'investissement dans du matériel de production. Une partie du budget devra être allouée à une démarche visant l'ouverture sur le quartier ;
- ✓ Un projet de production utilisant **des produits chimiques** ou des **OGM**.

Volet 3. Les projets Zéro Déchet

1. Quels sont les objectifs particuliers poursuivis ?

L'appel à projet Zéro déchet vise à travailler sur la gestion des ressources et des déchets dans une logique d'économie circulaire. Il s'agit d'opérer une transition vers des modes de vie plus sobres et stimuler la réflexion sur les besoins, les alternatives aux achats de biens neufs (économie de la fonctionnalité, location, prêt, partage, Do It Yourself, réemploi et réparation) tant en matière d'équipements qu'en matière d'emballages (achats en vrac, emballages réutilisables, promotion de l'eau du robinet et des boissons faites maison) ou de flux papier (lutte contre les publicités).

Les axes liés à la prévention et au traitement des déchets organiques ne sont pas couverts par ce volet, mais par le volet 3 – compost collectif.

Les projets viseront ainsi à :

- ✓ Promouvoir un mode de vie minimisant l'utilisation de ressources ;
- ✓ Promouvoir les alternatives aux achats de biens neufs et maximiser le réemploi et la réparation ;
- ✓ Permettre aux citoyens de s'approprier de nouveaux savoir-faire et des apprentissages ;
- ✓ Favoriser et développer les liens sociaux, l'échange, le don et le partage ;
- ✓ Stimuler l'ancrage des citoyens dans leurs quartiers ;
- ✓ Développer les systèmes locaux.

2. Qu'est-ce qu'un projet Zéro déchet ?

Deux catégories de projets sont recherchées. Les projets centrés sur :

- ✓ La mise en place de « services / infrastructures » pour les citoyens autour du zéro déchet (Ex : giveboxes, donneries, prêteeries, etc.) ;
- ✓ La mise en place de « dynamiques de groupes » centrées sur le changement de comportements dans un projet non « ponctuel ».

Exemples d'actions pour construire le projet

1. Services et infrastructures de prêts, échanges, dons : bookbox, givebox, bibliothèque d'outils / équipements (bricolage, jardinage, cuisine, jeux d'enfant, matériels de loisir, quincaillerie, buanderie, etc.), prêteerie, SEL, fontaines à eau et leur signalétique au sein du quartier, au sein d'un immeuble, d'une rue, ...
NB : la constitution d'un repair café ne sera pas soutenue dans la mesure où c'est l'objet de l'asbl Repair Together de développer des Repair Cafés à la demande de groupes locaux.
2. Dynamique citoyenne de changements de comportement seul ou en liaison avec des commerçants ou associations : Zero waste challenge, défi emballage, Interpellation sur la consommation, remplissage des gourdes au sein de cafés, promotion d'emballages réutilisables auprès des restaurants ou commerçants locaux (mugs réutilisables, lunch boxes réutilisables, abandon de la distribution de pailles, etc.), lutte contre les objets jetables, fête zéro déchet en lien avec les clubs de sport, ...

Bruxelles Environnement développe un pool d'ambassadeurs et maîtres « zéro déchet ». Ces derniers témoigneraient de leurs pratiques zéro déchet, aideraient d'autres bruxellois à adopter de nouveaux comportements, les interpelleraient lors de conférences, animations, démonstrations, évènements,

etc. De même, Bruxelles Environnement recherche des familles témoins souhaitant se lancer dans un défi « réduisons les déchets de moitié ».

Les bruxellois désirant s'impliquer dans une dynamique de « maîtres zéro déchet » ou de « famille témoin » sont invités à se faire connaître de Bruxelles Environnement en envoyant un email à citizensprojets@inspironlequartier.brussels. Une information leur sera envoyée expliquant plus amplement les modalités proposées.

Volet 4. Les composts collectifs

1. Quels sont les objectifs poursuivis ?

L'appel à projet a pour objectif d'aider le groupe de citoyens à développer et à gérer un compost de quartier, afin de recycler les déchets organiques en circuit court, de créer des liens sociaux entre voisins et habitants du quartier, et de nourrir les plantes et les légumes de façon naturelle et locale.

2. Qu'est-ce qu'un projet de compost collectif ?

Un compost collectif de quartier est un compost commun cogéré et alimenté par un groupe de citoyens du quartier, sur un espace public ou privé mis à disposition. Les participants sont invités à apporter sur un site la partie biodégradable de leurs déchets de cuisine et de jardin. Ces déchets sont ensuite compostés, c'est-à-dire traités pour permettre leur décomposition et en faire un engrais naturel utilisé par le collectif de citoyens.

Il s'agit donc :

- ✓ d'organiser ensemble le compost ;
- ✓ de trouver un terrain ;
- ✓ de dimensionner le projet à la demande ;
- ✓ d'organiser des règles de bonne gestion ;
- ✓ de réaliser la gestion effective du compost
- ✓ d'être attentif à l'information des voisins et autres participants potentiels ;
- ✓ et de soigner l'engagement et la motivation des participants.

3. Quel soutien vous propose l'accompagnement ?

Le soutien dans le cadre du développement d'un compost collectif se traduit par :

- ✓ le financement du projet, y compris du matériel pour un budget de 3.000 € maximum. Ce budget pourra servir à l'achat de :
 - fûts, bacs à compost ou matériel pour le fabriquer soi-même ;
 - le matériel nécessaire à l'entretien et la gestion (pelle, broyeur, fourche...) ;
 - un cabanon, un récupérateur d'eau de pluie ;
 - du matériel de communication ;
 - du matériel pour délimiter le site (clôture...).
- ✓ un accompagnement spécifique qui se traduit par :
 - une formation sur la gestion d'un site de compostage collectif couplée à une visite d'un compost voisin en activité (facultative) ;
 - une séance d'information générale pour tous les habitants du quartier concerné ;
 - des réunions préparatoires de groupe ;
 - de l'aide et des conseils pour la fourniture du matériel (bacs, outils, etc.) ;
 - de l'aide lors du montage des compostières ;
 - un kit de communication (panneaux informatifs et signalétique) ;
 - des pistes pour les sources de copeaux de bois ou de broyat ;
 - une participation de l'accompagnement au premier cycle complet du compost (du 1^{er} retournement jusqu'au tamisage).
- ✓ une participation à la mise en réseau des composts de quartiers via :
 - une mise en relation avec des maîtres-composteurs et des acteurs locaux ;
 - un référencement sur les cartes et bottin de la Région ;
 - une invitation à participer à un événement fédérateur des composts de quartier bruxellois.

Volet 5. Les quartiers verts

1. Qu'est-ce qu'un projet de quartier vert ?

« Quartiers Verts » est un projet riche d'idées fertiles qui depuis 17 ans a tracé ses sillons verts, cultivant dans un même élan la participation citoyenne et la convivialité. Derrière l'action ludique de « Quartiers Verts » qui invite les habitants à fleurir leur lieu de vie, se dessine un véritable projet de dynamique urbaine, généreux, participatif et original. D'années en années « Quartiers Verts » récolte de nouveaux projets et voit s'agrandir les perspectives pour jardiner la ville.

L'initiative est accessible à toutes et tous parce qu'elle ne nécessite pas de compétences particulières. C'est avant tout un projet qui veut privilégier l'interaction ville-nature. La priorité sera donnée aux espèces indigènes, mellifères et sauvages, celles qui invitent oiseaux, chauve-souris, abeilles, papillons et autres petits animaux à s'établir en milieu urbain.

Une attention particulière sera portée aux coins de Bruxelles les plus déficitaires en espaces verts.

2. Quels sont les objectifs poursuivis ?

Cette initiative encourage les habitants à améliorer l'espace public en y introduisant l'installation de plantes grimpantes sur les façades, des jardinières fleuries sur les balcons ou les pas de portes, ou encore en garnissant les pieds d'arbres et autres espaces dans les rues. Encourager les espèces indigènes et vivaces. Les projets visent les espaces publics, y compris les espaces situés entre la façade et la voirie. Dans l'objectif de renforcer la mise en œuvre du Plan Nature, les actions suivantes sont dans la mesure du possible à promouvoir :

- ✓ Favoriser des aménagements plus conséquents sur des surfaces plus grandes (promotion du concept de rue parc, plantation d'arbres en voirie, gestion de l'ensemble de la voirie, de rond points, bermes, places publiques ou d'un espace vert connecté à la voirie, etc.) ;
- ✓ Favoriser les partenariats avec des propriétaires externes au projet permettant d'avoir des projets plus ambitieux (exemple d'une convention de gestion pour une utilisation permanente ou temporaire d'un espace situé à front de rue (cas de la valorisation d'un espace délaissé) ;
- ✓ Favoriser les partenariats avec la commune (inscription de l'action dans la stratégie communale, soutien de la commune pour certains aménagements en voirie (exemple d'une prise en charge par la commune de certains travaux plus lourds (enlèvement de dalles, plantation d'arbres), délégation de gestion aux citoyens de certains espaces verts communaux liés à la voirie, etc.) ;
- ✓ Favoriser la biodiversité (favoriser le choix de plantes indigènes - http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/IF_2017_LIST_EspecesVegetales_indigenes_conseillees_fr et s'inspirer des fiches conseils disponibles sur le site de BE (exemple fiche balconnières - <http://www.ieb.be/IMG/pdf/balconnieres-gourmandes-et-fleuries.pdf>)

En prenant part à cette action, vous participez à un espace public plus convivial, plus propice à la rencontre et plus accueillant pour la biodiversité ! Tout le monde y est gagnant. Et vous en premier !

3. Quel soutien vous propose l'accompagnement ?

L'accompagnement vous fournira des conseils et vous mettra en contact avec des personnes ressources pour vous aider dans votre réalisation future et répondre à toutes vos questions. L'accompagnement peut vous épauler avant la remise de votre candidature pour vous conseiller dans votre démarche, examiner avec vous quels sont les potentiels en présence, vous guider pour le choix des plantes et des installations à envisager et vous accompagner également dans les démarches administratives.

Volet 6. Les projets énergie

1. Quels sont les objectifs particuliers poursuivis ?

Eclairage, chauffage, eau (chaude), cuisson, transport,... l'énergie est omniprésente dans notre quotidien et nous rend des services inestimables.

Pour autant, l'usage de cette énergie a un impact direct sur l'environnement tant au niveau du climat que de la qualité de l'air que nous respirons. Ainsi, dans la Région bruxelloise, les sources d'émissions directes les plus importantes de CO₂ sont le chauffage des logements et le transport. Les choix des citoyens peuvent donc peser lourd dans la balance.

Que pouvons-nous faire pour limiter cet impact? Avons-nous vraiment besoin de toute l'énergie que nous consommons? Pouvons-nous réduire notre consommation sans altérer notre niveau de confort? Comment promouvoir les réductions de consommation d'énergie autour de nous?

Certains comportements individuels ont un effet positif sur la consommation d'énergie (www.ecoconso.be/sites/default/files/35gestes_energie_FINAL.pdf). Ils en auront d'autant plus s'ils sont appliqués de manière collective.

A vous d'imaginer d'autres projets permettant de réduire les consommations énergétiques!

L'objectif principal de cette thématique est d'encourager les citoyens à consommer moins d'énergie

- ✓ en changeant leurs comportements dans une démarche collective et en stimulant les changements de comportement chez leurs voisins par une action collective
- ✓ en mettant sur pied un groupe d'action visant à améliorer collectivement les performances énergétiques de leurs logements et ceux de leurs voisins

2. Qu'est-ce qu'un projet 'Energie' ?

Exemples de projets pouvant être soutenus par Bruxelles Environnement :

- la mise en place de dynamiques de quartier en faveur de réductions de consommation d'énergie (éco-consommation)
 - ✓ création d'animations et de formations (cours) entre voisins
 - ✓ organisation d'ateliers, de journées thématiques
 - ✓ challenges entre voisins
- le développement, la réalisation, l'achat ou le partage d'outils de sensibilisation pertinents et efficaces en matière de changements de comportement
 - ✓ outils web
 - ✓ outils connectés
 - ✓ outils de démonstration
- l'organisation d'auto-rénovations collectives entre voisins, via des collectifs qui
 - ✓ seraient formés et outillés ;
 - ✓ pourrait louer des outils et des travaux d'isolation ;
 - ✓ qui seraient amenés à acheter de manière groupée les matériaux nécessaires :
 - écologiques, permettant de vivre dans des logements plus sains
 - recyclés
 - favorisant la réutilisation de ceux-ci
 - mais dont le coût ne serait pas supporté par le projet lui-même (l'investissement reste à la charge des individus)

- ✓ qui seraient guidés pour les demandes de primes éventuelles

Exemples de projets qui ne seront pas soutenus par Bruxelles Environnement :

- la mise en œuvre d'une action déjà existante ou similaire à Bruxelles prise en charge par une autre institution publique ou entreprise privée ;
- les actions ou les achats ne profitant qu'à une seule personne ;
- l'achat de matériaux de construction en tant que tel ;
- l'achat groupé d'énergie.

Annexe 1 : Contacts communaux

<p><u>Anderlecht</u> Christophe BOURGOIS Maison de la participation Administration communale d’Anderlecht Rue Wayez, 94 1070 Anderlecht @ : participation@anderlecht.brussels Tél : +32 2 555 22 70</p>	<p><u>Auderghem</u> Marine VANDE PITTE Service Environnement Administration communale d’Auderghem Rue Emile Idiers, 12 1160 Auderghem @ : mvandepitte@auderghem.brussels Tel : +32 2 676 49 46</p>
<p><u>Berchem-Sainte-Agathe</u> Delphine GILAIN Maison de la Participation et de la Citoyenneté Administration communale de Berchem Sainte-Agathe Chaussée de Gand 1228 1082 Berchem-Sainte-Agathe @ : info@berchem.brussels Tel : +32 463 03 30</p>	<p><u>Bruxelles-Ville</u> Pauline ZAPPA Cellule Développement Durable Ville de Bruxelles Boulevard Anspach, 6 1000 Bruxelles @ : pauline.zappa@brucity.be Tel : +32 2 279 20 89</p>
<p><u>Etterbeek</u> Quentin PEIGNEUR Participation Citoyenne Administration communale d’Etterbeek Avenue d’Auderghem, 113-117 040 Etterbeek @ : quentin.peigneur@etterbeek.be Tel. : +32 2 627 23 81</p>	<p><u>Evere</u> Service Développement durable et Solidarité entre les Peuples Administration communale d’Evere Square Hoedemaekers, 10 1140 Evere @ : ddo@evere.brussels Tel. : +32 2 247 63 35</p>
<p><u>Forest</u> Judith CHARLIER - Lydie SOLLANDERS Administration communale de Forest Rue du Curé, 2 1190 Forest @ : jcharlier@forest.brussels – lsollanders@forest.brussels Tel. : +32 2 348 17 39 – +32 2 348 17 35</p>	<p><u>Ganshoren</u> Delphine LECOMTE Administration communale de Ganshoren Avenue Charles-Quint, 140 1083 Ganshoren @ : dlecomte@ganshoren.irisnet.be Tel. : +32 2 464 05 68</p>
<p><u>Ixelles</u> Isabelle WOUTERS Département Citoyenneté Administration communale d’Ixelles Chaussée d’Ixelles, 168 1050 Ixelles @ : isabelle.wouters@ixelles.brussels Tel. : 02/515 67 23</p>	<p><u>Jette</u> Coralie MEEUS Service Développement durable Administration communale de Jette Rue Léon Theodor, 108 1090 Jette @ : cmeeus@jette.irisnet.be Tel. : +32 2 422 31 03</p>

<p><u>Koekelberg</u> Diane COLSON Agenda 21 Administration communale de Koekelberg Place Henri Vanhuffel, 6 1081 Koekelberg @: dcolson@koekelberg.brussels Tél : +32 2 412 14 74</p>	<p><u>Molenbeek-Saint-Jean</u> Alain SIMON – Xavier GUILMIN Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean Rue du Comte de Flandre, 20 1080 Molenbeek-Saint-Jean @ : ecoconseil@molenbeek.irisnet.be Tél : +32 2 412 36 86</p>
<p><u>Saint-Gilles</u> MaisonEcoHuis Administration communale de Saint-Gilles Rue du Fort, 33 1060 Saint-Gilles @ : maisonecohuis@stgilles.brussels Tél. : +32 2 533 95 94</p>	<p><u>Saint-Josse-ten-Noode</u> Maëlle LEBRUN Administration communale de Saint-Josse-ten-Noode Rue Royale, 284 1210 Saint-Josse-ten-Noode @ : mlebrun@sjtn.brussels Tél. : +32 2 220 25 96</p>
<p><u>Schaerbeek</u> Service Propreté & Espaces verts Administration communale de Schaerbeek Place Colignon 1030 Schaerbeek @ : espaces-verts@schaerbeek.be Tél. : +32 800 939 88</p>	<p><u>Uccle</u> Luc GILLMANN Service de l'Environnement Administration communale d'Uccle Place Jean Vander Elst, 29 1180 Uccle @ : developpementdurable@uccle.brussels Tél. : +32 2 348 66 28</p>
<p><u>Watermael-Boitsfort</u> Lola SMETS Service Développement durable Administration communale de Watermael-Boitsfort Place Antoine Gilson, 2 1170 Watermael-Boitsfort @ : transition@wb1170.brussels Tél. : +32 2 674 75 80</p>	<p><u>Woluwe-Saint-Lambert</u> Adeline GOBERT Service Développement durable Administration communale de Woluwe-Saint-Lambert Avenue Paul Hymans, 2 1200 Woluwe-Saint-Lambert @ : agenda21@woluwe1200.be Tél. : +32 2 774 36 90</p>
<p><u>Woluwe-Saint-Pierre</u> Bénédicte PAULY Service Développement durable Administration communale de Woluwe-Saint-Pierre Avenue Charles Thielemans, 93 1150 Woluwe-Saint-Pierre @ : bpaul@woluwe1150.irisnet.be Tél. : +32 2 773 06 18</p>	